

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En Exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an deux mil vingt, le deux novembre, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2020.**

**Présents** : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, DERATHÉ, LEBLANC, KLEBANOWSKI  
MM BOURDEAU, SICAUD, GRENIER, DUBANT, DELSOL, SOULIVET, FAUGERE

**Absents/excusés** : Mme PLAITANT, M. SEBERT.

**Pouvoir** : M. SEBERT à Mme CHASSELOUP

**Secrétaire de séance** : Mme COUDERC

**COMPTE RENDU**

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal du 05 octobre 2020. Sans observation de leur part, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**TROTTOIRS AU LOTISSEMENT BERGERON**

Madame le Maire évoque à l'assemblée un problème récurrent de stationnement de véhicules sur les trottoirs au lotissement Bergeron, et ce, concernant plus particulièrement et de façon régulière, un résident propriétaire de 4 véhicules.

Madame le Maire propose de réaliser des parkings sur un terrain jouxtant le Lotissement.

Monsieur FAUGÈRE indique qu'un cahier des charges existe et qu'il convient de le faire appliquer. Une clause interdit le stationnement permanent de tout véhicule sur les trottoirs.

Madame LEBLANC indique que la mairie pourrait réaliser un parking utile à tous les résidents du Lotissement.

Le débat s'engage.

Au final, il est proposé d'établir un arrêté rappelant les règles établies par le cahier des charges et de transmettre un courrier recommandé à la personne qui contrevient à ces obligations.

Il est toutefois envisageable de revoir le problème du parking ultérieurement.

**PRIX DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE DE MAZION**

Madame le Maire informe les conseillers qu'à compter du 1<sup>o</sup> janvier 2020, les concessions perpétuelles ne sont plus soumises obligatoirement aux droits d'enregistrement, ce qui était déjà le cas pour les concessions temporaires.

En vertu de cette information, transmise par la Trésorerie de Blaye, Madame le Maire propose de revoir le mode de règlement des concessions pour le cimetière de Mazion, à savoir :

✓ Supprimer les droits d'enregistrement, soit 25 €

✓ Revoir le prix au m<sup>2</sup> qui était de 13.72 €.

Après débat, le conseil Municipal **décide à l'unanimité** de porter le prix des concessions à **15 € le m<sup>2</sup>**

### **DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE SECOURS POPULAIRE**

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier du Secours Populaire de l'antenne de Blaye, reçu au mois de septembre.

Le contexte de pandémie qui sévit actuellement n'a fait qu'accroître le nombre de personnes précaires.

L'association manque cruellement de denrées alimentaires. C'est pourquoi, elle sollicite aujourd'hui la mairie pour tenter d'obtenir une aide sous forme de bons d'achat alimentaires dans les commerces les plus proches de la commune.

La discussion s'engage.

Une subvention d'un montant de 100.00 € a été attribuée en 2020.

Madame le Maire propose un don en bons d'achat et propose le vote à main levée pour convenir d'un montant.

**La somme de 300.00 € en bons d'achat est retenue majoritairement.** Seuls Monsieur SICAUD et Monsieur BOURDEAU votent pour 150.00€.

### **DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C2ID)**

Madame le Maire informe les conseillers que, dans le cadre du transfert des pouvoirs de police, la Communauté de Commune de l'Estuaire demande de prendre une délibération fixant le nombre de délégués à proposer pour la C2ID.

Madame COUDERC propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité**.

### **QUESTIONS DIVERSES**

❖ La commission scolaire pour l'élaboration des menus se tiendra **lundi 16 Novembre 2020 à 18h à la mairie**.

❖ Madame FAUCONNIER évoque une invitation de la CCE aux élus pour une visite de Terre d'Oiseau le 10 octobre dernier, et à laquelle elle a favorablement répondu. Enchantée par cette visite très bien argumentée, elle regrette toutefois le peu de présence des élus (seules 4 personnes présentes ce jour-là).

❖ Installation d'une boîte à livres : Madame le Maire relance le débat déjà évoqué lors de précédents conseils. Fabriquée par les employés techniques, les conseillers décident de l'installer sur le parking de la salle des fêtes.

❖ Les bons de commande concernant les madeleines Bijou sont à rapporter à la mairie avec un chèque à l'ordre de « Bijou » avant le 1<sup>o</sup> décembre 2020.

❖ **Aire de Jeux** : Monsieur BOURDEAU signale que l'ensemble de l'entourage en bois du terrain multisports est à rénover entièrement. Des devis seront à établir.

❖ Il est demandé qu'un planning des employés techniques soit établi.

❖ **Presbytère** : M. GRENIER relance le problème exposé par le locataire qui se plaignait du bruit émis par la tyrolienne et la présence des enfants. Ses plaintes se sont totalement estompées aujourd'hui.

Un projet pourrait-il être pensé pour une autre utilisation des locaux (suggestion de Mme KLEBANOWSKI)

Il serait également judicieux d'interroger Monsieur BERNEAUD concernant son musée.

L'idée de l'installation d'un musée au sein du presbytère est relancée, mais mérite une étude approfondie en raison des mises aux normes obligatoires pour un bâtiment qui recevrait du public.

❖ Monsieur GRENIER demande s'il serait possible d'obtenir un constat amiable d'assurance de la mairie. Ils seront fournis pour tous les conseillers très prochainement, ainsi que les attestations de déplacement annuelles contre la remise d'une copie de la carte grise du véhicule personnel.

❖ **Conseil d'école** : - Le règlement intérieur en rapport avec le COVID19 a été présenté.  
- Contrairement aux effectifs de 2020, les effectifs en vue de la rentrée des classes de 2021 sont inquiétants. Se pose le problème des enfants scolarisés à l'école maternelle de Mazion et qui ne poursuivent pas à l'école primaire d'Eyrans.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20*

***Prochain conseil municipal : 07décembre 2020 à 20h30***